

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS

DU 2 MAI 2017 – 18 H

SALLE « LE CHIFFON ROUGE » - FLIXECOURT

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BENEDINI, DOMART, COCQUEMPOT BONEFAES, BRUNET, DIRUY, BOTTE, DUBOS, ROUSSEL, ELETUFE, LEMAIRE.

Mrs DETOURNE, LEITAO, LEPERS, VILLAIN, VIGNON, DUPUIS, PECQUET, DELFOSSE, LEULIER, PRUD'HOMME, LOGNON, COTTEL, GAILLARD, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, BAILLEUL, PROYART, FRANCOIS, WALIGORA, BLAIZEL, DELOHEN, OLIVIER, DELVILLE, LAURENT, HENRY, J.P. CARLE, MARTINS, DELATTRE, BELLEBOUCHE, CARON, L. CARLE, RIFFLARD, DUCROTOY, DA COSTA, J.M. LEBLANC.

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES :

Mmes LEMERCIER, POT, SOUILLARD, DUPUIS, Mrs PRUVOT, POISSON, BILLOT, BELLAREDJ, PLUQUET, VAUTHEROT, D. LEBLANC.

Mme LEMERCIER donne pouvoir à Mme BENEDINI.

Mme POT donne pouvoir à M. PRUD'HOMME.

M. BILLOT donne pouvoir à M. CARON.

Mme SOUILLARD donne pouvoir à M. LAURENT.

M. PLUQUET donne pouvoir à M. GUILLOT.

Mme DUPUIS donne pouvoir à M. DUCROTOY.

M. VAUTHEROT donne pouvoir à M. DA COSTA.

Secrétaire de séance : Mme ELETUFE.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie les membres du Conseil communautaire pour leur présence et expose l'ordre du jour de cette réunion consacrée pour l'essentiel à l'examen des comptes administratifs 2016 et du budget primitif 2017.

A l'unanimité des membres présents, Madame ELETUFE est désignée secrétaire de séance de cette réunion.

A l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 23 mars 2017 est approuvé.

Monsieur LOGNON cède la présidence de l'assemblée à Monsieur BAILLEUL, doyen d'âge pour la présentation et le vote des comptes administratifs 2016.

Monsieur BAILLEUL prend la présidence de l'assemblée et cède la parole à Monsieur VILLAIN pour la présentation du compte administratif 2016 de la Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016.

1. Comptes administratifs 2016 CCVNE.

Monsieur VILLAIN donne lecture des principales dispositions budgétaires contenues aux CA 2016 de la CCVNE.

- **Budget principal.**

La section de fonctionnement du budget principal présente un excédent cumulé au 31/12/2016 de 1 644 765,66 €.

La section d'investissement présente quant à elle un excédent cumulé de 1 939 844,37 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 1**, le Conseil communautaire approuve le CA 2016 de la CCVNE – Budget principal.

- **Budget parc d'activités.**

Monsieur VILLAIN expose que la section de fonctionnement du budget parc d'activités présente au 31/12/2016 un déficit cumulé de 686 822,48 € tandis que la section d'investissement de ce budget présente un déficit cumulé de 44 860,17 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 2**, le Conseil communautaire approuve le CA 2016 de la CCVNE – Budget parc d'activités.

- **Budget atelier relais.**

Monsieur VILLAIN indique que le déficit cumulé de la section de fonctionnement s'élève au 31/12/2016 à 86 440,54 € tandis que la section d'investissement présente un excédent cumulé de 480 400,09 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire approuve le CA 2016 de la CCVNE – Budget atelier relais.

- **Budget SPANC.**

Monsieur VILLAIN indique aux membres de l'assemblée que la section de fonctionnement présente un excédent cumulé au 31/12/2016 de 940,09 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 4**, le Conseil communautaire approuve le CA 2016 de la CCVNE – Budget SPANC.

L'excédent de fonctionnement cumulé dégagé sur l'ensemble de ces budgets au 31/12/2016 est de 872 442,73 € tandis que l'excédent d'investissement cumulé s'élève à 2 375 384,29 €.

L'excédent global cumulé en section de fonctionnement et en investissement sur l'ensemble de ces budgets présentés ce jour aux membres de l'assemblée est de 3 247 827,02 €.

Monsieur BAILLEUL cède la parole à Monsieur FRANCOIS pour la présentation des comptes administratifs 2016 de la CCOA.

2. Comptes administratifs 2016 CCOA.

- **Budget principal.**

Monsieur FRANCOIS indique que la section de fonctionnement du budget principal présente au 31/12/2016 un excédent cumulé de 2 370 494,65 € tandis que la section d'investissement présente un excédent cumulé de 219 272,09 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 5**, le Conseil communautaire approuve le CA 2016 de la CCOA – Budget principal.

- **Budget lotissement ZAC II.**

L'excédent cumulé en section de fonctionnement s'élève à 69 979,86 € au 31/12/2016 alors que le déficit cumulé s'élève à 1 594 563,03 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 6**, le Conseil communautaire approuve le CA 2016 de la CCOA – Budget lotissement ZAC II.

- **Budget village d'entreprises.**

Monsieur FRANCOIS indique que l'excédent cumulé en section de fonctionnement s'élève à 157 555,03 € au 31/12/2016 alors que le déficit cumulé s'élève à cette même date à 31 049,98 € en section d'investissement.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 7**, le Conseil communautaire approuve le CA 2016 de la CCOA – Budget village d'entreprises.

- **Budget assainissement.**

En section de fonctionnement, le compte administratif relatif au budget assainissement de la CCOA présente un déficit cumulé de 13 651,13 € tandis que la section d'investissement de ce budget présente au 31/12/2016 un excédent cumulé de 11 920,51 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 8**, le Conseil communautaire approuve le CA 2016 de la CCOA – Budget assainissement.

- **Budget ZAC 1.**

La section de fonctionnement du budget ZAC 1 présente au 31/12/2016 un déficit cumulé de 650 341,74 € tandis que la section d'investissement de ce budget présente un excédent cumulé de 1 247 810,46 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 9**, le Conseil communautaire approuve le CA 2016 de la CCOA – Budget ZAC 1.

Monsieur FRANCOIS informe les membres de l'assemblée que l'excédent de fonctionnement cumulé dégagé sur l'ensemble de ces budgets présentés ce jour est de 1 934 036,67 € tandis que le déficit d'investissement cumulé sur l'ensemble de ces budgets s'établit à 146 609,95 €.

Par conséquent, l'excédent cumulé en section de fonctionnement et d'investissement sur l'ensemble de ces budgets s'élève à 1 787 426,72 €.

Monsieur LOGNON reprend la présidence de l'assemblée, remercie l'ensemble des membres du Conseil pour leur vote.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 10**, le Conseil communautaire approuve le compte de gestion 2016 établi par Monsieur le receveur pour la CCVNE conforme en tous points au CA présentés et votés ce jour par l'assemblée communautaire.

Par ailleurs, le Conseil communautaire approuve par **DELIBERATION 11**, à l'unanimité des membres le compte de gestion 2016 établi pour les budgets de la CCOA également conforme en tous points aux comptes administratifs présentés et votés ce jour par l'assemblée communautaire.

BUDGET PRIMITIF 2017.

Monsieur LOGNON expose tout d'abord les principales orientations proposées ce jour aux membres de l'assemblée dans le cadre du budget primitif 2017 et tendant aux inscriptions suivantes :

- Une provision de 500 000 € pour la construction de l'équipement aquatique intercommunal.
- Une réduction de la participation de la CCNS au budget du Syndicat Mixte des Hauts Plateaux d'environ 40 000 € suite à l'accord intervenu avec la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre.
- Une participation au fonctionnement de la crèche d'AILLY SUR SOMME pour 100 000 €.
- La reconduction des actions avec les PEP 80 notamment celles liées au fonctionnement du CAJ intercommunal.
- Les subventions aux associations ainsi que les contributions aux organismes auxquels adhèrent la CCNS notamment le Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois, l'ADUGA, la Mission Locale du pays du Grand Amiénois et Somme Numérique.

Il propose par ailleurs à l'assemblée communautaire d'établir les taux d'imposition applicables pour l'année 2017.

I. Taux d'imposition.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 12**, le Conseil communautaire approuve les taux d'imposition 2017 s'établissant comme suit :

- ✚ CFE : 25,77 %.
- ✚ Taxe d'habitation : 14,25 %.
- ✚ Taxe foncière bâtie : 2,16 %.
- ✚ Taxe foncière non bâtie : 4,68 %.

II. Budget principal.

- ✓ Section de fonctionnement.

Il est proposé un montant de dépenses et recettes équilibrées à 13 289 722,31 € en section de fonctionnement ; les recettes prenant en considération le résultat reporté de 4 015 260,31 €.

Monsieur VILLAIN donne lecture des principales dispositions budgétaires contenues dans ce projet de budget.

Il rappelle l'ensemble des crédits provisionnés au chapitre 611 ainsi que l'ensemble des subventions et contributions aux organismes telles qu'elles ont été inscrites à l'article 6281.

Enfin, il détaille l'ensemble des dispositions contenues au chapitre 65.

✓ Section d'investissement.

Il est proposé un montant de dépenses et de recettes équilibrées à 7 266 306,46 €, les recettes prenant en compte le solde d'exécution reporté à hauteur de 2 159 116,46 €.

Monsieur VILLAIN donne lecture des principales dispositions budgétaires contenues en section d'investissement.

III. Budget atelier relais.

En section d'exploitation, il est proposé un montant de dépenses et de recettes identiques à 704 853,49 € ; les recettes prenant en compte le résultat d'exploitation reporté à hauteur de 71 114,49 €.

En section d'investissement, Monsieur VILLAIN propose un montant de dépenses et de recettes équilibrées à 606 918,11 € ; les recettes prenant en compte le solde d'exécution de la section d'investissement reporté à hauteur de 449 350,11 €.

Monsieur VILLAIN donne lecture des principales dispositions contenues dans ce projet de budget se rapportant à la location des biens immobiliers, propriété de la CCNS.

IV. Budget parc d'activités.

Il est proposé en section de fonctionnement un montant de dépenses et de recettes équilibrées à 1 079 552,78 € ; les dépenses prenant en compte le résultat reporté à hauteur de 686 822,48 €.

En section d'investissement, il est proposé un montant de dépenses et de recettes équilibrées à hauteur de 113 470,17 € ; les dépenses prenant en compte le solde d'exécution reporté à hauteur de 44 860,17 €.

V. Budget zone d'activités.

Monsieur VILLAIN présente l'ensemble des dispositions budgétaires se rapportant au budget primitif zone d'activités équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 1 601 694,74 € ; les dépenses prenant en compte le résultat négatif reporté de 650 341,74 €.

La section d'investissement s'équilibre à 1 457 612,46 € ; les recettes prenant en compte le solde d'exécution reporté à hauteur de 1 247 810,46 €.

Il est indiqué aux membres de l'assemblée que ce budget concerne la zone d'activités des Bornes du Temps.

VI. Budget lotissement.

Le budget lotissement se rapportant à la ZAC des Bornes du Temps s'établit comme suit :

La section de fonctionnement présente un montant de dépenses à hauteur de 8 453 308 € et un montant de recettes à hauteur de 9 493 504 €.

La section d'investissement présente un montant de dépenses à hauteur de 2 949 478,03 € dont le solde d'exécution reporté à hauteur de 1 594 563,03 € (solde négatif), les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 6 968 372,86 €.

VII. Budget SPANC.

La section d'exploitation s'équilibre à 81 653 € en dépenses comme en recettes ; les dépenses prenant en compte le résultat négatif reporté à hauteur de 12 711,04 €.

La section d'investissement présente un montant de dépenses et de recettes équilibrées à 101 830,51 € ; les recettes prenant en compte le solde positif reporté de 11 921,51 €.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 13**, approuve le budget primitif de la CCNS contenant les budgets suivants :

- ✓ Budget principal.
- ✓ Budget parc d'activités.
- ✓ Budget atelier relais.
- ✓ Budget zone d'activités.
- ✓ Budget lotissement.
- ✓ Budget SPANC.

SUBVENTIONS ALSH.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 14**, le Conseil communautaire, autorise Monsieur le Président à procéder au versement des subventions pour le bon fonctionnement de l'ALSH à hauteur de 6 € par jour et par enfant accueilli.

ZAC DES BORNES DU TEMPS II – CESSIONS FONCIERES.

Suite à la demande du notaire en charge d'établir les actes de cessions, Monsieur le Président indique qu'il y a lieu à nouveau de délibérer sur les cessions de terrains envers les sociétés SMAC et PRIEZ FLAMENT, bien qu'elles aient déjà été délibérées par la CCOA avant le 31/12/2016.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 15**, le Conseil communautaire autorise la cession d'une surface de 4 795 m² à la société SMAC à hauteur de 18 € TTC le m².

A l'unanimité, par **DELIBERATION 16**, le Conseil communautaire approuve par ailleurs la cession d'une surface foncière de 4 041 m² à la société PRIEZ FLAMENT au prix de 24 € TTC le m².

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL.

A l'unanimité des membres, par **DELIBERATION 17**, le Conseil communautaire approuve la signature de la convention de gestion se rapportant aux bateaux électriques avec PLANET NAUTIC.

EQUIPEMENT AQUATIQUE INTERCOMMUNAL.

A l'unanimité des membres, par **DELIBERATION 18**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention complémentaire auprès de la DETR à hauteur de 240 000 € ; ce complément de subvention étant lié au redimensionnement du projet, notamment la création d'une salle de fitness ainsi que la modification technique apportée au bâtiment.

DEMANDES DE SORTIES DES COMMUNES DE SAISSEVAL ET FOURDRINOY.

1) SAISSEVAL.

Monsieur le Maire de SAISSEVAL fait part aux membres du Conseil communautaire des raisons ayant conduit le Conseil municipal à solliciter son retrait de la CCNS.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les élus, membres du Conseil communautaire procèdent au vote, à bulletins secrets.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 51

Bulletins trouvés dans l'urne : 51

Blancs – nuls : 3

Pour le retrait : 12

Contre le retrait : 36

La demande de retrait de la CCNS émanant de la commune de SAISSEVAL est donc rejetée par le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 19**.

2) FOURDRINOY.

Par ordre alphabétique des communes membres, les délégués communautaires procèdent au vote à bulletins secrets.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 51

Bulletins trouvés dans l'urne : 51

Blancs – nuls : 2

Pour le retrait : 14

Contre le retrait : 35

La demande de retrait de la CCNS émanant de la commune de FOURDRINOY est donc rejetée par le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 20**.

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU A CONTENU POS DE FLIXECOURT

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire les étapes de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU à contenu POS de la commune de FLIXECOURT.

Il rappelle que l'objectif de cette procédure engagée est de permettre le développement d'une activité de réception et de séminaire couplée avec de l'hébergement touristique sur le site du château d'HESSE, route de BOURDON à FLIXECOURT.

A l'issue de l'enquête publique, Madame la commissaire enquêtrice a émis un avis favorable à ce projet.

Dès lors, il propose que le Conseil communautaire adopte la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU à contenu POS de la commune de FLIXECOURT.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres, par **DELIBERATION 21**, adopte cette déclaration de projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 h

◆◆◆◆